

**COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND GUÉRET**

**Extrait
du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix neuf décembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 13 décembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, Mme Patricia GODARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Patrick ROUGEOT à M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à M. Guy ROUCHON, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Xavier BIDAN à M. Michel PASTY, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Ludvine CHATENET, Mme Célia BOIRON, M. Thierry BAILLIET

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 10

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 51

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Philippe PONSARD

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU PÔLE PETITE ENFANCE 2025

Rapporteur : Mme Armelle MARTIN

Les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) du Grand Guéret dispose d'un règlement de fonctionnement commun.

Les responsables des structures ont participé à un groupe de travail sur l'élaboration des règlements de fonctionnement piloté par la CAF et ont ainsi proposé d'améliorer le règlement de fonctionnement 2023 avec les points suivants :

- Préciser le nom du représentant légal de l'organisme gestionnaire,
- Préciser l'assurance du gestionnaire,
- Préciser le taux d'activité en direction des responsables EAJE,
- Préciser le nom, qualification et les modalités de concours du RSAI,
- Préciser le lieu (et modalités d'inscription),
- Ajout de pièces justificatives à fournir au dossier d'admission : nouveaux justificatifs de handicap,
- Notifier l'utilisation d'un logiciel de pointage : nouveau logiciel iNoé à partir de 2025,
- Préciser l'absence de possibilité de déduction du prix des repas qui fait partie intégrante du tarif horaire,
- Préciser l'échéancier de paiement.

Le Référent Santé Accueil Inclusif a rédigé des protocoles médicaux validés par le médecin-chef du service de Pédiatrie du Centre Hospitalier de Guéret annexés au règlement de fonctionnement.

Le règlement de fonctionnement du Pôle Petite Enfance 2025 a été soumis à l'avis de la CAF et au service de la PMI du Conseil Départemental de la Creuse ainsi qu'à la Commission Petite Enfance.

Son application entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

Est joint en annexe de la délibération :

- Règlement de fonctionnement du Pôle Petite Enfance 2025

Vu l'article R2324-30 du Code de la Santé Publique qui prévoit la rédaction d'un règlement de fonctionnement pour les établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu l'avis favorable de la Commission Petite Enfance en date du 6 novembre 2024

Considérant l'obligation des EAJE de disposer d'un règlement de fonctionnement respectueux de la législation et suivants les recommandations partenaires institutionnels financeurs (CAF, PMI, MSA).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

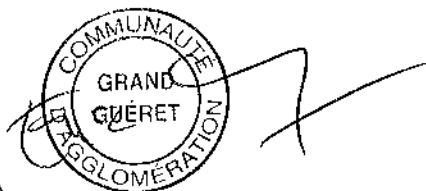
- d'approuver le règlement de fonctionnement du Pôle Petite Enfance 2025,
- d'autoriser M. le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer le règlement de fonctionnement du Pôle Petite Enfance 2025,

- d'autoriser M. le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Philippe PONSARD

A handwritten signature, presumably of Philippe PONSARD, is written below the name.